



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Jean-Marie CANIARD
IA-IPR
Education Musicale et
chant choral
Chargé du suivi
des enseignements de
Cinéma-audiovisuel

Délégué académique à
l'éducation artistique et à
l'action culturelle

Dossier suivi par
Florence BARDOT

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65
Mél.
jean-marie.caniard
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Mesdames, Messieurs les professeurs
d'Education musicale et chant choral

s/c Madame, Monsieur le Chef d'établissement
des collèges et lycées publics et privés

Besançon, le 12 septembre 2016

Objet : Lettre de rentrée 2016 – Education musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

A l'occasion de cette rentrée 2016, je souhaite la bienvenue aux professeurs d'Education musicale et chant choral qui ont rejoint notre académie pour y prendre leurs fonctions le 1^{er} septembre dernier.

En votre nom à tous, j'adresse de vives félicitations aux enseignants qui ont été admis aux concours de recrutement de professeurs : CAPES externe et interne / CAFEP et CAER d'Education musicale et chant choral. Nous avons ainsi le plaisir de compter en 2016-2017 dans notre académie 7 professeurs certifiés stagiaires (3 en exercice dans l'enseignement public et 4 en exercice dans l'enseignement privé sous contrat). A n'en pas douter, une belle dynamique collective de formation et de réflexion pédagogique partagée ne manquera pas d'exister, notamment entre eux et les 7 enseignants titulaires sollicités pour porter à leurs côtés la mission de professeur tuteur. J'adresse mes vifs encouragements aux professeurs qui préparent des concours en vue de la session 2017.

Je tiens à remercier chaque professeur pour son engagement dans sa mission, au collège comme au lycée. L'année scolaire passée, j'ai encore pu apprécier les compétences et le rayonnement artistique qui sont les vôtres dans le cadre de l'enseignement de votre discipline et lors des prestations musicales publiques données par vos élèves sous votre conduite.

Il convient de souligner l'implication particulière de certains collègues qui ont été sollicités pour :

- Animer des stages de formation continue et des travaux liés à la préparation de la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire
- Assurer l'accompagnement de la préparation aux concours de recrutement ou le tutorat d'un collègue stagiaire ; œuvrer collectivement en groupes de travail
- Concevoir et expertiser des supports d'écoute en vue de l'épreuve facultative de musique au baccalauréat
- Assurer la mission de membre de jury (baccalauréat, concours de recrutement de personnels enseignant)

Feuille de route nationale et académique

Quatrième rentrée de la refondation de l'École de la République, celle de septembre 2016 est celle de la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire dont l'enjeu est l'acquisition par chaque élève de chacun des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Une nouvelle organisation, par cycles et de nouveaux programmes d'enseignement entrent en vigueur (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95184).

L'évaluation du diplôme national du brevet évolue également.



2/8

L'année scolaire 2016-2017 va ainsi mobiliser tous les acteurs pour renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines qui s'inscrit au cœur des missions de l'École.

Le déploiement du plan numérique demeure une des mesures phare de cette année scolaire ; il favorisera la généralisation des usages pédagogiques du numérique.

Un livret scolaire de la scolarité obligatoire, en version numérique, se substituera aux livrets des écoles et aux bulletins en collège et permettra un suivi des acquis des élèves tout au long de chaque cycle.

Pour servir ces objectifs, un nouveau projet académique guidera le travail des personnels de l'académie. Il s'articule autour des trois axes suivants :

- 1 - Assurer un parcours de réussite à chaque élève
- 2 - Accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques
- 3 - Favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation

1. La mise en œuvre de la réforme du collège (cycles 3 et 4).

L'accompagnement de l'ensemble des personnels se poursuit par la mise en place d'un plan de formation ambitieux. Trois journées de formation dédiées à l'usage des outils numériques concerneront l'ensemble des professeurs de collège et des conseillers principaux d'éducation. La priorité sera également donnée à l'appropriation du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des nouveaux programmes du collège, des nouvelles modalités d'enseignement (accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires), des nouvelles dispositions d'évaluation.

La refondation de l'éducation prioritaire se poursuit également, en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire ainsi que sur un pilotage académique et de proximité.

2. Le renforcement et la transmission des valeurs de la République

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école (2013) fixe « comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Après les attentats de janvier 2015, notre ministère a engagé la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République qui passe, entre autres, par un vaste plan de formation **concernant tous les personnels, toutes les écoles, tous les collèges, lycées et lycées professionnels**. Il s'agit de permettre à l'ensemble des personnels d'être en mesure de **faire vivre les valeurs de la République à l'école**.

Dans ce plan de formation, un premier module « à public désigné » est largement ouvert à tous les personnels et pour les enseignants de toutes les disciplines. Animé par les formateurs académiques « valeurs de la République », premier et second degrés, ce module a un double objectif : revenir sur les fondements de la République, ses principes, ses valeurs avec une entrée spécifique sur la laïcité et ses enjeux ; fournir aux participants des outils pour faire vivre, incarner ces valeurs qui constituent le cœur du parcours citoyen. Dans le second degré, pour chaque établissement, ces formations ont donc vocation à s'adresser à des équipes inter catégorielles et pluridisciplinaires qui seront ensuite à même de développer un projet, par exemple dans le cadre du parcours citoyen, en mobilisant le cas échéant les ressources de la Réserve citoyenne. Nous vous invitons donc à répondre favorablement aux sollicitations de vos Chefs d'établissement pour l'inscription à ces formations. Dans le PAF « Éducation à la citoyenneté », qui intègre les formations « valeurs de la République », nous vous invitons également à prendre connaissance des modules sur « l'enseignement laïque des faits religieux » et sur « Éducation aux médias, à l'information, théories complotistes » en lien avec la prévention de la radicalisation.

3. Les passerelles et les transitions.

À l'aune de la réforme du collège, les actions qui visent la continuité des parcours sont nécessaires pour assurer la réussite des élèves et favoriser la coopération entre les enseignants :

- Articulations collèges/lycées
- Liaisons contribuant à renforcer le continuum bac – 3 / bac +3



Enseignement de l'Education musicale et du chant choral au collège

Le propos exposé précédemment est une composante commune des lettres de rentrée que les IA-IPR des différentes disciplines adressent aux enseignants de l'académie.

Il va sans dire que l'enseignement obligatoire de l'Education musicale à l'école et au collège, l'enseignement de la musique en lycée et l'enseignement complémentaire de chant choral apportent une contribution spécifique aux défis à relever qu'explicitent les 3 points ci-dessus.

Programmes d'enseignement de l'Education musicale, en lien direct avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Pour rappel, les arrêtés des Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) sont parus au *Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015* : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400

Formation des professeurs : ressources en ligne et stages de formation continue

Le nouveau programme d'enseignement de l'Education musicale au cycle 4 a été abordé en formation commune avec les professeurs d'Arts plastiques au cours de l'année scolaire passée.

Des travaux d'appropriation du nouveau programme d'enseignement de l'Education musicale au cycle 3 (CM1/CM2/6^e) sont prévus de fin septembre à mi-décembre 2016. Ils seront conduits de manière collective entre professeurs d'Education musicale et chant choral et professeurs des écoles d'un même secteur, selon un calendrier et des regroupements géographiques prévus à l'échelon académique.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, chaque enseignant en collège bénéficiera de 3 jours de formation numérique pilotés par la Délégation académique au numérique éducatif (DANE), dans le cadre des formations académiques pour la réforme de la scolarité obligatoire.

Le 2 mai dernier, je vous informais de la publication des ressources d'accompagnement du nouveau programme d'enseignement de l'Education musicale et du chant choral au cycle 4. Elles demeurent disponibles et téléchargeables sur Eduscol à partir du lien suivant : <http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Vous trouverez également en ligne de précieuses ressources d'accompagnement des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3 sous ce lien :

<http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

Je vous recommande tout particulièrement la fréquentation de ces ressources. Elles proposent des éclairages didactiques et pédagogiques afin d'aider les enseignants à s'emparer des programmes d'Education musicale du cycle 2 au cycle 4 et à les mettre en œuvre. Les fiches thématiques qui constituent ces ressources d'accompagnement permettent de tirer tous les bénéfices de la mise en œuvre du programme précédent, bénéfices susceptibles de venir enrichir les nouveaux programmes.

Ces ressources nourrissent notre réflexion et guident l'action du professeur auprès des élèves en développant notamment :

- Les enjeux de l'Education musicale dans la formation de tous les élèves, discipline obligatoire du cycle 2 à la fin du cycle 4
- Des clés pour une didactique de l'Education musicale

Une prochaine publication concernera des outils pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement disciplinaires ; seront mises à notre disposition des fiches sur d'importants sujets tels que l'évaluation des compétences des élèves, l'Education musicale à l'heure du numérique, le travail personnel de l'élève.



4/8

Inscriptions individuelles en stage de formation continue

D'autres thématiques également traitées via cette publication en ligne à venir font déjà l'objet d'une attention particulière dans le cadre de stages offerts au Plan académique de formation (PAF) 2016-2017 au titre de la discipline Education musicale et chant choral. C'est le cas de :

- La voix de l'enseignant ; animé par une professeure de chant, un stage (2 journées) est proposé sur la maîtrise de techniques vocales par le professeur
- La démarche de création ; à l'heure de faire encore une place plus grande à l'inventivité des élèves dans le projet musical au cœur de la séquence pédagogique, un stage (2 journées) est proposé en partenariat avec le Festival de musique Besançon Franche-Comté. Les professeurs inscrits à ce stage échangeront avec Philippe Hersant, compositeur en résidence au Festival, et rencontreront la pianiste Valentine Buttard qui interprètera en concert-lecture de fin de stage des œuvres du compositeur récompensé aux Victoires de la musique

Je vous engage vivement à profiter de cette offre de formation, occasion de rencontrer collègues, artistes et professionnels de la culture, au bénéfice de l'enrichissement des compétences et des connaissances de chacun. Vous pouvez effectuer la démarche d'inscription à l'adresse : <http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/recherche.php>

Dans le cadre d'une journée académique d'animation pédagogique (formation à public désigné prévue au PAF), tous les professeurs de la discipline rencontreront Jordi Savall, en résidence à La Saline Royale d'Arc-Et-Senans.

La Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat vous propose des stages classés dans le domaine « Art, Culture et Culture scientifique ». Ouverts aux professeurs de toutes les disciplines, ces formations sont conçues au croisement des disciplines au bénéfice de l'éducation artistique et culturelle de tous les élèves. Cette offre est consultable en ligne à l'adresse déjà donnée ci-dessus.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée par la DIFOR du rectorat au 15 septembre 2016.

La chorale, un enseignement complémentaire de l'Education musicale

L'enseignement obligatoire de l'Education musicale et l'enseignement complémentaire de chant choral sont étroitement liés. La dynamique d'une chorale ne peut s'envisager sans un solide adossement à un enseignement obligatoire pour tous ; inversement, un enseignement obligatoire ne cesse de profiter des compétences acquises et des découvertes permises par le travail en chorale et les concerts réalisés. Pour autant, l'enseignement complémentaire de chant choral repose sur des spécificités qu'une ressource en ligne détaille via une fiche dont je vous recommande le partage avec collègues en établissement et partenaires :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Education_musicale/33/6/11_RA_C4_EM_Lach_rale_MD_570336.pdf

S'y trouvent exposés les compétences et objectifs développés par le chant choral qui contribuent à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Enjeux et parcours éducatifs (d'éducation artistique et culturel, citoyen et avenir)

Dès son préambule, le programme du cycle 4 souligne que la chorale « amène à travailler avec des musiciens professionnels (chanteurs solistes, instrumentistes) et à se produire sur des scènes du spectacle vivant. Elle profite ainsi pleinement du partenariat avec les artistes, les structures culturelles et les collectivités territoriales. »

La dynamique des prestations publiques données par vos élèves au printemps dernier témoigne du vecteur fort de la politique artistique et culturelle de nombreux établissements scolaires que représente l'enseignement du chant choral.

Les spectacles des chorales scolaires organisés sur tout le territoire académique, favorisent les échanges entre établissements, rapprochent les parents de l'Ecole et contribuent à créer des dynamiques territoriales originales. La liaison entre les écoles et les collèges, puis entre ces derniers et les lycées peut trouver là un espace privilégié de concrétisation.



Ces enjeux rejoignent ceux du parcours d'éducation artistique et culturelle. Ils lui apportent une contribution structurante, non seulement sur le plan de la pratique artistique mais également sur ceux de la connaissance des lieux du spectacle vivant ou encore de la connaissance des professionnels des arts et de la culture, particulièrement des artistes musiciens. En outre, l'expérience d'une scène professionnelle amène les élèves à découvrir les nombreux métiers indispensables à l'économie du spectacle vivant et alimente ainsi le parcours avenir de chacun.

Pilotage académique

Pour rappel, l'enseignement du chant choral a fait l'objet d'une note de cadrage dans notre académie signée par le Recteur, signe de l'attention qu'il porte à la mise en œuvre de cet enseignement complémentaire dans chaque collège. Transmis à tous les établissements et aux services du rectorat et des Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) le 10 février 2016, ce courrier rectoral explicite les modalités de prise en compte de l'enseignement du chant choral dans le service du professeur d'Education musicale et la dérogation accordée quant à la tenue de la séance chorale durant le temps de pause méridienne.

Enrichissement des répertoires

Afin de nourrir vos choix de répertoires à monter par les chorales de vos établissements, des ressources sont régulièrement affichées en ligne sur notre site disciplinaire, en compte-rendu du séminaire annuel de la Fédération nationale des chorales scolaires (<http://www.fncs.fr>).

En visitant le site de la FNCS, vous découvrirez de nombreuses autres œuvres créées par des chœurs scolaires depuis plusieurs années, au fil des différents festivals chorals de toutes les académies.

En 2017, le séminaire annuel de la FNCS se tiendra dans l'académie de Toulouse.

Enseignement de la musique en lycée

La part que prennent les enseignements artistiques en lycée dans la réussite des élèves demeure significative, tant concernant les candidats aux épreuves de série L, que concernant ceux inscrits en épreuves facultative. Ce constat découle du bon travail fourni d'abord par les lycéens eux-mêmes, mais aussi par les professeurs qui les forment, dont les collègues parmi vous chargés d'enseigner la musique en lycée. L'originalité des programmes et la qualité des prestations musicales données en public par les chorales et ensembles instrumentaux de lycéens au printemps dernier ont été remarquées. Qu'élèves et professeurs en soient félicités !

En début de chaque année scolaire, l'habitude est prise que j'encourage chaque professeur exerçant en lycée à prendre toute la place qui est la sienne auprès d'autres enseignants du lycée, afin d'intégrer les équipes pédagogiques assurant l'encadrement des lycéens, par exemple en Travaux Personnels Encadrés (TPE) et en Accompagnement personnalisé (AP).

Les professeurs chargés d'enseigner la musique en lycée dans l'académie de Besançon pourront échanger et mutualiser leurs pratiques lors de stages inter académiques (prévus au PAF) qui se tiendront cette année dans les académies de Nancy-Metz et Lyon, en liaison avec la programmation de l'Auditorium de Lyon, avec une production du Concert de l'Hôtel Dieu sur une thématique Mozart. A Nancy comme à Lyon, les journées de stage feront la part belle aux œuvres de Germaine Tailleferre, Claude Debussy et Maurice Ravel, en lien avec les programmes limitatifs.

Programmes limitatifs

Pour rappel, les œuvres et thèmes de référence des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2016-2017 et pour la session 2017 du baccalauréat ont été publiés au *BOEN n° 1 du 7 janvier 2016*.



6/8

Comme vous le savez, tout professeur d'Education musicale titulaire est appelé à participer d'une manière ou d'une autre aux travaux relatifs à l'enseignement de la musique en lycée (élaboration de supports d'écoute pour l'épreuve facultative au baccalauréat, membre du jury).

De ce fait, la connaissance des œuvres des programmes limitatifs et des problématiques qu'elles irriguent s'impose d'elle-même à chacun de vous. Par ailleurs, les œuvres retenues dans ces programmes ne sont pas réservées à l'enseignement au lycée ; elles peuvent opportunément enrichir le corpus des œuvres de référence des séquences pédagogiques d'Education musicale que conçoit chaque professeur pour ses collégiens.

Education artistique et culturelle : un parcours à co-construire à partir des enseignements

L'article L 121-1 du Code de l'éducation reconnaît dorénavant l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves et précise que : «L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques » et qu'elle « favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. ».

Comme vous le savez, la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 (parue au BOEN n° 19 du 9 mai 2013) a posé les principes d'organisation, de pilotage et de suivi du parcours.

Ce parcours se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. Au détour de toute situation d'éducation artistique et culturelle, il s'agit donc bien de faire, d'éprouver et de réfléchir.

Annexé à l'arrêté paru au *BOEN n° 28 du 9 juillet 2015*, le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle fixe les grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours, du cycle 1 au cycle 4.

Inspections et visites conseil dans la classe

En référence à la charte de l'Inspection pédagogique régionale de notre académie, lors de mes visites d'inspection en cours d'Education musicale et en séance d'enseignement du chant choral, je souhaite disposer des documents de cadrage qui structurent votre enseignement :

- Scénario pédagogique de la séance observée, avec documents supports du cours
- Cadrage didactique et déroulé de la séquence dans laquelle s'insère le cours observé ; le cahier de textes (papier ou numérique) sera consulté.
- Progression de la classe (annuelle dans le niveau de classe et au regard des 4 années du parcours au collège).
- Projet musical de l'établissement incluant les réalisations chorales

Ces documents permettent de situer le cours observé dans la cohérence du parcours de formation des élèves ; ils constituent aussi de précieux supports pour les échanges durant l'entretien.

Le professeur peut prendre l'initiative d'adresser une demande d'inspection à son inspecteur. Cette demande doit m'être transmise par courrier sous couvert du chef d'établissement.



7/8

Professeurs ressources et leurs missions

Certains collègues se tiennent aussi à votre écoute pour vous renseigner, vous conseiller et vous accompagner, notamment dans le champ de la mission que je leur ai confiée :

- professeurs chargés de missions
 - Mme Claire PLANTY – claire-michele.planty@ac-besancon.fr
 - M. Stéphane BARÇON – stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr
- interlocuteur académique pour le numérique (IAN) :
 - M. Stéphane BARÇON – stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr
- webmestre du site disciplinaire :
 - M. Didier FIDALGO – didier.fidalgo@ac-besancon.fr
- coordinatrice académique pour le chant choral :
 - Mme Claire PLANTY – claire-michele.planty@ac-besancon.fr
- responsables du domaine musique au sein de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) :
 - Mme Claire PLANTY – claire-michele.planty@ac-besancon.fr
 - M. Stéphane BARÇON – stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr
- mission auprès du service éducatif d'institutions culturelles partenaires de la DAAC du rectorat :
 - à la Rodia, salle de musiques actuelles (SMAC) de Besançon :
M. Dominick DELOFFRE – dominick.deloffre@ac-besancon.fr,

La DAAC du rectorat a prévu de solliciter d'autres professeurs d'Education musicale et chant choral afin d'assurer une mission d'enseignants relais auprès de partenaires désireux de renforcer leur collaboration au bénéfice des actions et projets conduits auprès de vos élèves :

- Espace multi média Gantner à Bourogne
- Festival de musique de Besançon-Montfaucon
- Saline royale d'Arc-Et-Senans

La confiance de l'institution en ses équipes éducatives

Monsieur Jean-François Chanet, Recteur d'académie et Chancelier des Universités, Recteur de région académique, nous indique le cap en ces termes : « Il est parfois demandé à l'Ecole, à celles et ceux qui la font vivre, plus qu'ils ne peuvent donner ou changer. Nous en sommes tous conscients, mais il importe que nous le soyons aussi de tout ce que nous pouvons et devons changer, dans nos pratiques professionnelles comme dans nos relations avec les autres contributeurs à l'éducation des enfants et à la formation de la jeunesse, si nous voulons être à la hauteur des défis qui sont devant nous. ».

Il convient de souligner l'action des professeurs d'Education musicale et chant choral qui, au quotidien, s'efforcent d'apporter à chaque élève des moments de véritable émotion artistique et de bien-être, une culture construite, critique et réfléchie, mais aussi l'estime de soi et la confiance en soi, si importantes pour la prise d'initiatives, la coopération et la réussite.

Je vous renouvelle toute ma confiance pour poursuivre cette ambition et vous invite à continuer non seulement à travailler en équipe d'établissement, par exemple au bénéfice de l'enseignement de l'Histoire des arts, mais aussi à vous investir dans des actions d'expérimentation. L'innovation pédagogique constitue une force pour travailler dans la continuité école/collège, collège/lycée et lycée/enseignement supérieur, au bénéfice du renforcement de l'ambition de nos élèves. L'expérience acquise par les professeurs d'Education musicale et chant choral est solide au regard de :



8/8

- La mise en œuvre de pratiques musicales collectives - notamment vocales - au fondement du geste artistique développé par les élèves au fil d'apprentissages inscrits dans la régularité et la durée
- La démarche de projet qui sous-tend la pédagogie disciplinaire impulsée par les corps d'inspection (générale et pédagogique régionale)
- Son potentiel interdisciplinaire et sa capacité à pratiquer l'évaluation bienveillante

L'enseignement de l'Education musicale et du chant choral est ainsi le lieu d'apprentissage du savoir dialoguer, du savoir vivre ensemble et de la capacité d'évoluer dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle. C'est pourquoi il ne peut que pleinement contribuer à relever le défi de la mise en œuvre de la réforme pédagogique de la scolarité obligatoire, notamment en ce qui concerne :

- L'activation selon d'opportunes situations de classe des modalités pédagogiques que constituent les enseignements pratiques interdisciplinaire (EPI) et l'accompagnement personnalisé, notamment dans le cadre de la réalisation de projets musicaux d'interprétation, d'arrangement et de création faisant la part belle à l'expression orale en général et artistique en particulier
- Le développement du travail collaboratif entre pairs avec usages raisonnés des ressources numériques (en classe inversée, en îlots ludifiés comme les organisent déjà opportunément certains professeurs)
- L'apport spécifique des enseignements artistiques en vue de nourrir les parcours éducatifs, les dits enseignements développant de manière originale aussi des compétences chez les élèves à s'interroger, à réfléchir et à penser (les arts et le monde)

Au moment de mettre en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement à l'école et au collège au bénéfice de la formation générale et artistique de nos élèves et de leur offrir l'occasion de vivre les valeurs de la République au quotidien dans une Ecole inclusive au bénéfice de l'épanouissement personnel de chacun, je vous propose de mettre en perspective cette pensée du philosophe Alain : « Ce n'est point parce que j'ai réussi que je suis content, mais c'est parce que j'étais content que j'ai réussi. ».

Je vous souhaite une fructueuse rentrée 2016 et une enthousiasmante année scolaire.

Jean-Marie CANIARD
IA-IPR Education musicale et chant choral
Délégué académique à l'éducation artistique
et à l'action culturelle